

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **48 (1912)**

Heft 29-30

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Nutzungsbedingungen

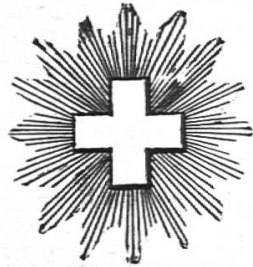
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XLVIII^{me} ANNÉE

N^{os} 29-30.



LAUSANNE

27 juillet 1912

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Instruction et éducation.* — *Les idées de J.-J. Rousseau sur l'éducation nationale (suite).* — *L'hygiène scolaire à l'exposition de Dresde (fin).* — *Graphologie et éducation (suite).* — *Chronique scolaire : Vaud. Jura bernois. Neuchâtel* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Sujets d'examens des classes primaires supérieures du canton de Vaud.* — *Rédaction.* — *Histoire.* — *Instruction civique.*

INSTRUCTION ET ÉDUCATION

Extraits du discours prononcé par M. le Conseiller d'Etat Rosier, à l'occasion des promotions du Collège et de l'École professionnelle de Genève.

L'histoire nationale et l'instruction civique. — Les efforts du Département tendent toujours à fortifier l'enseignement de l'histoire nationale et de l'instruction civique. Le programme de l'école primaire, par suite de l'adjonction d'une nouvelle année d'études, doit être modifié à cet égard ; l'enseignement de l'histoire nationale s'y étendra sur trois années au lieu de deux. Par suite, il conviendra d'examiner l'opportunité d'une révision du programme de cette branche au Collège et à l'École professionnelle pour assurer les raccordements entre l'école primaire et l'enseignement secondaire.

L'étude de l'instruction civique au Gymnase n'est pas encore ce qu'elle doit être. Dès la rentrée, un semestre entier lui sera consacré en II^{me} classe. On ne comprendrait pas que des jeunes gens qui sont à la veille d'exercer leurs droits de citoyens, entrent dans la vie civique sans connaître les principes sur lesquels reposent la Constitution fédérale et la Constitution genevoise, et cependant les résultats des examens de recrues démontrent qu'ils n'en sont qu'insuffisamment informés.

La pédagogie de Jean-Jacques. — Les fêtes qui viennent d'avoir lieu en l'honneur de Rousseau ramènent notre pensée vers les grands problèmes que la pédagogie contemporaine a pour mission d'analyser et de résoudre.

L'immense mérite du penseur genevois est d'avoir proclamé que l'éducation doit être basée sur l'étude du développement progressif des facultés de l'enfant et que ses méthodes doivent s'adapter aux lois du développement de la nature humaine, qu'elles ne doivent pas enfermer l'élève dans un moule déterminé, dans le cadre d'un enseignement mécanique et rigide, mais qu'elles ont pour but de rapprocher l'enfant de la nature, d'éveiller ses curiosités instinctives, de cultiver son sens d'observation, et de faire appel à son activité propre, à sa spontanéité naturelle.

Rousseau a connu la méthode intuitive et la leçon de choses un siècle avant qu'elles pénètrent dans l'enseignement public ; il a appliqué, avant la lettre, la didactique herbartienne de l'intérêt, le procédé des étapes naturelles de l'instruction et l'enseignement éducatif lui-même. Et, pour ne citer qu'un cas particulier qui nous touche de près, c'est de Genève, par l'*Emile*, qu'est partie la réforme de l'enseignement de la géographie, qui procède du connu à l'inconnu, et commence par la géographie locale pour gagner de là les pays d'alentour.

Après Rousseau, la pédagogie moderne s'est orientée dans la voie qu'il a tracée. Mais il ne suffit pas d'énoncer des principes, il faut les appliquer à l'école, c'est-à-dire à l'enseignement collectif. Comparée à l'éducation individuelle, l'éducation collective doit triompher des difficultés incontestables plus grandes et plus nombreuses, mais elle s'impose. L'homme n'est pas fait pour vivre isolé ; dès sa jeunesse, il doit être habitué à l'existence en société. Combiner les lois de la psychologie avec les nécessités de l'enseignement collectif, telle est, aujourd'hui, comme jadis, la tâche de la pédagogie.

Certes, cette tâche est complexe. Sans cesse, on exige davantage de l'école. Et parmi ceux qui la critiquent, beaucoup n'ont jamais enseigné à une classe et, par suite, ignorent les conditions réelles dans lesquelles l'école travaille et les possibilités de l'enseignement collectif

La mission de l'école. — L'école a pour mission de donner l'instruction, c'est-à-dire de fournir à l'élève les moyens d'acquérir un solide capital de connaissances. Elle doit atteindre un but déterminé dans un temps limité. Pour notre Collège, le but est fixé par le programme de maturité, tel qu'il a été arrêté par la Confédération et les jeunes gens de dix-neuf ans environ qui terminent le gymnase doivent prouver qu'ils possèdent le développement intellectuel correspondant à ce programme. Plus que jamais une forte instruction est indispensable. Acquérir des connaissances, c'est s'approprier le patrimoine de savoir accumulé par l'humanité. C'est par l'école que se transmettent à nous les résultats des expériences faites par les générations qui nous ont précédés. Rien ne peut remplacer l'instruction pour éclairer le jugement, pour permettre de distinguer la vérité de l'erreur.

Mais l'école ne doit pas être une serre chaude. Il serait dangereux que la science des cours, l'esprit des livres détournât de la vie personnelle, de la vie réelle. Il faut que nos méthodes d'enseignement éveillent chez l'élève le désir d'en savoir davantage. Les connaissances acquises doivent être un noyau d'agrégation pour les connaissances ultérieures. Comme on l'a dit, le Collège doit apprendre à apprendre.

D'autre part, le mode d'acquisition des connaissances agit sur le caractère. La méthode scientifique enseigne le respect de la vérité, car elle est basée sur l'observation et sur les faits et il ne servirait de rien de vouloir modifier des faits et des lois qui en découlent, au gré de nos intérêts ou de nos passions. Ainsi la science est déjà par elle-même moralisatrice. C'est dans l'armée des ignorants que se recrutent surtout les délinquants.

Toutefois, l'instruction, à elle seule, ne suffit pas, pas plus que la politesse, le savoir-vivre, les bonnes manières ne suffisent pour définir un homme bien élevé, au sens complet du mot.

L'éducation de la jeunesse. — Cultiver l'intelligence seule, instruire sans atteindre le cœur et la volonté, c'est faire une œuvre manifestement incomplète. On ne conçoit pas un enseignement qui ne soit pas éducatif. Le devoir de l'Etat est d'orienter nettement l'instruction publique dans cette direction, comme il est

aussi de protéger la jeunesse, dont le jugement n'est pas formé, contre toute influence pernicieuse. Il doit donc empêcher que l'action des mauvais livres et de représentations cinématographiques ou autres, où s'étalent la vulgarité, la violence et le vice, ne détruisent l'œuvre de l'école.

Pour être vraiment éducatif, l'enseignement doit avoir aussi une portée sociale. Il ne suffit pas de former des personnalités fortes, il faut que toutes ces forces individuelles s'entendent et s'unissent pour le bien commun. Dès le Collège, le jeune homme doit acquérir des habitudes sociales, c'est-à-dire des habitudes de solidarité et de discipline volontaire.

L'amour de la patrie. — Si la Confédération a pu naître en se libérant du joug des seigneurs, si elle a pu se maintenir et s'étendre, elle le doit à ce même sentiment, la force d'association, si puissante chez les Suisses, à leur dévouement à la chose publique. C'est dans des langues différentes que les Confédérés chantent l'hymne à la patrie, mais c'est du même entrain joyeux et du même cœur. Ce n'est pas sans émotion que j'entendais, il y a quelques semaines, sur les bords du lac de Lugano, chanter en italien par des soldats tessinois qui faisaient leur école de recrues, ces beaux airs populaires que vous connaissez tous : *Salut, glaciers sublimes* et *Les bords de la libre Sarine*.

Sur tous les Suisses, les beautés de notre merveilleux pays exercent leur invincible charme. Le même amour pour la patrie et pour ses libres institutions, le même drapeau les réunit. Nos pères nous ont légué l'indépendance ; en aucun pays du monde la liberté n'est plus grande et le peuple ne jouit de droits aussi étendus. Et aujourd'hui que les libertés politiques sont conquises, c'est à faire aboutir la grande œuvre de solidarité et de justice sociales, que la nation consacre ses efforts. De divers côtés, on cherche à favoriser l'assimilation des nombreux étrangers établis sur notre territoire. N'est-il pas permis de penser que le meilleur moyen de leur faire aimer notre pays et ses institutions est de leur donner le spectacle d'une démocratie supérieure, sachant faire passer dans les lois les principes de la fraternité humaine ?

Gardez, jeunes gens, ces sentiments de fidélité et de dévoue-

ment à la patrie qui ont de tout temps animé les Genevois et ayez toujours présente au fond du cœur la simple et forte parole d'Isaac Rousseau à son fils, qui l'avait gravée dans sa mémoire : « Jean-Jacques, aime ton pays ».

LES IDÉES DE J. - J. ROUSSEAU

SUR L'ÉDUCATION NATIONALE (*Suite*).

III

Par où il faut la commencer, c'est en donnant aux Polonais une haute opinion, qui sera d'ailleurs très légitime, d'eux-mêmes et de leur patrie. La Confédération de Bar vient de sauver « la patrie expirante ». Voilà le grand événement, l'époque héroïque, le sublime exemple propre à « monter les âmes au ton des âmes antiques », qu'il faut graver « en caractères sacrés dans tous les cœurs polonais ». Qu'un monument soit érigé en sa mémoire où l'on inscrira les noms de tous ceux qui y ont pris part, et qu'on le célèbre annuellement avec une pompe « non brillante et frivole, mais simple, fière et républicaine ». On fera dans cette solennité, comme autrefois les Athéniens après quelque grande bataille, l'éloge des citoyens qui ont souffert pour la patrie. En outre, des privilèges honorifiques accordés à leurs familles rappelleront à tous et à tous moments leur immortel sacrifice. — Ainsi Rousseau, qui n'a pas voulu se servir de l'*émulation* avec Emile, la ramène triomphante et lui octroie la première place dans l'éducation civique. C'est exactement l'esprit qui souffla sur le peuple français en 1792 pour lui communiquer une fièvre de dévouement devant laquelle nous sommes encore frappés de surprise et d'admiration, et qui s'exprime en sa splendide pureté dans cette strophe de la *Marseillaise* :

Nous entrerons dans la carrière..., etc.

Commémoration solennelle des grands événements de l'histoire nationale dans le but d'entretenir la fierté patriotique au sein des âmes et de faire rivaliser de patriotisme les citoyens d'aujourd'hui avec ceux d'hier : tel est l'article essentiel du programme de Rousseau et tous les autres en dérivent, s'il est vrai qu'ils ne visent qu'à mettre la patrie incessamment et sous toutes ses formes sous les yeux des citoyens.

C'est pour que les Polonais soient sans cesse occupés de leur patrie, qu'il leur propose de donner, par des honneurs et des récompenses publiques, de l'éclat à toutes les vertus patriotiques. C'est pour cela encore qu'il leur recommande de maintenir jalousement leurs usages, même indifférents, et de conserver leur costume national. Ce sont liens qui attachent au pays et choses propres qui entretiennent « une répugnance naturelle à se mêler avec l'étranger ». La prescription est absolue :

« Que le roi, ni les sénateurs, ni aucun homme public ne portent d'autre vêtement que celui de la nation, et que nul Polonais n'ose paraître à la cour vêtu à la française. »

Voilà, nous le reconnaissons sans peine, un traditionalisme bien étroit et puéril, en même temps qu'un particularisme fort méprisable aux yeux d'un grand nombre de nos contemporains. A remarquer, toutefois, que Rousseau écrivait pour un peuple placé dans des conditions de vie extrêmement précaires et dont le premier besoin était de se concentrer fortement sur lui-même. Il ne pouvait pas, d'un autre côté, prévoir l'énorme multiplication des rapports entre les peuples que devaient amener les grandes inventions du XIX^e siècle, ni l'échange d'idées, de coutumes, de modes, de produits, et par suite l'effacement des particularités locales qui en ont été l'inévitable conséquence.

Rousseau préconise ensuite des jeux publics très nombreux « où la bonne mère patrie se plaise à voir jouer ses enfants ». De quelle nature seront ces jeux ? Le citoyen de Genève, l'auteur de la *Lettre à d'Alembert*, le détracteur de la vie mondaine se retrouvent ici pour proscrire « les théâtres, comédie, opéra, tout ce qui effémine les hommes, tout ce qui les distrait, les isole, leur fait oublier leur patrie et leur devoir, tout ce qui les fait trouver bien partout pourvu qu'ils s'amuse. » — Le paradoxe a été maintes fois relevé et réfuté. Ce qu'il y a de particulier dans la manière dont Rousseau le présente ici, ce sont ces deux griefs contre le théâtre, à savoir qu'il *isole* les hommes et leur *fait oublier patrie et devoir*. Le premier de ces reproches est vraiment bien étrange. Une salle de spectacle se compose de plusieurs centaines de personnes appartenant à toutes les professions et à toutes les classes sociales, ennemies parfois les unes des autres et dans tous les cas très différen-

tes par leur situation de fortune, leur éducation, leurs opinions, le pli que leur ont donné leurs occupations journalières. Or la représentation dramatique établit entre elles un courant de sympathie qui fait qu'elles vibrent aux mêmes moments des mêmes émotions, et que ce qu'il y a d'humain, c'est-à-dire d'universel en chacune d'elles, se dégage et efface pour quelques heures ce qui les fait diverses et mutuellement hostiles. Est-ce là ce qui s'appelle isoler les hommes ? Mais c'est exactement le contraire. Le théâtre, abstraction faite de la moralité des scènes qu'il représente, est infiniment plus propre à renforcer la vie sociale qu'à renfermer l'individu en lui-même. — Quant au second grief, il est fondé si l'on considère certaines pièces de théâtre et même, il faut bien le dire, le plus grand nombre. Mais y a-t-il là un vice incorrigible ? Et ne peut-on rêver légitimement d'un théâtre qui, tout en divertissant l'esprit, entretiendrait dans les cœurs l'amour des grandes actions et y réchaufferait le patriotisme ? Mais ce théâtre-là, les Grecs l'avaient, et l'on ne peut soutenir sérieusement d'un peuple qui a Corneille, avec quelques autres dramaturges de moindre envergure mais de cœur aussi bon, qu'il en est totalement dépourvu. — Donc souhaitons que le théâtre devienne, beaucoup plus qu'il ne l'est, une école de vertus patriotiques, mais ne le retranchons pas du tableau des réjouissances populaires.

Rousseau revient à une pensée plus juste, me semble-t-il, quand il exprime le vœu que les Polonais « inventent des jeux, des fêtes, des solennités » qui leur soient tout à fait propres et ne se retrouvent pas ailleurs. « Il faut, dit-il, avec plus de profondeur peut-être qu'on ne serait disposé à le croire, il faut qu'on s'amuse en Pologne plus que dans les autres pays, mais non pas de la même manière. » — Ceci est très bien vu. D'abord une atmosphère de gaieté est beaucoup plus favorable qu'un milieu triste et sévère à l'épanouissement des inclinations sympathiques qui doivent fortement unir des concitoyens entre eux. Ensuite les joies que nous goûtons dans notre pays et qui viennent de lui-même, par lesquelles nous est révélée une conformité secrète de notre nature avec sa constitution physique, ses institutions, ses traditions ou ses coutumes ; ces joies nous attachent à lui d'un nœud fort autant que doux, et font ressembler nos sentiments patriotiques à nos affections domesti-

ques. C'est pourquoi je pense que ces gens-là font une œuvre salutaire qui s'efforcent à restaurer ou à maintenir parmi notre jeunesse les jeux de l'ancienne France, inventions collectives et anonymes où respire, avec la fraîcheur de l'imagination enfantine, l'âme antique de notre peuple !

Chaud partisan de l'éducation corporelle et hanté du souvenir des républiques grecques, Rousseau voudrait beaucoup de spectacles en plein air où, les rangs étant maintenus distincts, le peuple aurait néanmoins sa place, et où la jeune noblesse rivaliserait à faire « preuve de force et d'adresse. » Ce ne seraient pas des cirques où se dérouleraient, comme au temps des Césars, des combats cruels ; on y verrait des exercices moins farouches et plus modernes, comme par exemple ceux que comporte le maniement des chevaux, à quoi les Polonais sont particulièrement aptes. Notre auteur fait de ces exercices publics un éloge qui ne manque ni de vérité ni d'éloquence. La page est, je crois, assez peu connue, quoique belle, et vaut la peine d'être citée tout entière.

« Les héros d'Homère se distinguaient tous par leur force et leur adresse, et par là montraient aux yeux du peuple qu'ils étaient faits pour lui commander. Les tournois des paladins formaient des hommes non seulement vaillants et courageux, mais avides d'honneur et de gloire, et propres à toutes les vertus. L'usage des armes à feu, rendant ces facultés moins utiles à la gloire, les a fait tomber en discrédit. Il arrive de là que, hors les qualités de l'esprit, qui sont souvent équivoques, déplacées, sur lesquelles on a mille moyens de tromper, et dont le peuple est mauvais juge, un homme, avec l'avantage de la naissance, n'a rien en lui qui le distingue d'un autre, qui justifie la fortune, qui montre dans sa personne un droit naturel à la supériorité ; et plus on néglige ces signes extérieurs, plus ceux qui nous gouvernent s'efféminent et se corrompent impunément. Il importe pourtant, et plus qu'on ne pense, que ceux qui doivent un jour commander aux autres se montrent dès leur jeunesse supérieurs à eux de tout point, ou du moins qu'ils y tâchent. Il est bon de plus que le peuple se trouve souvent avec ses chefs dans des occasions agréables, qu'il les connaisse, qu'il s'accoutume à les voir, qu'il partage avec eux ses plaisirs. Pourvu que la subor-

dination soit toujours gardée et qu'il ne se confonde point avec eux, c'est le moyen qu'il s'y affectionne et qu'il y joigne pour eux l'attachement au respect. Enfin le goût des exercices corporels détourne d'une oisiveté dangereuse, des plaisirs efféminés et du luxe de l'esprit. C'est surtout à cause de l'âme qu'il faut exercer le corps ; et voilà ce que nos petit sages sont loin de voir. »

La fin du chapitre III est moins intéressante pour nous. C'est une dissertation sur ou plutôt contre le luxe des hautes classes, introduite à propos de cet avertissement que l'on ne devra pas négliger « une certaine décoration publique » destinée à imposer au peuple en donnant à l'autorité « un air d'ordre et de règle qui inspire la confiance » ; mais aussi que l'on devra éviter « dans l'appareil des solennités, le clinquant, le papillotage et les décorations de luxe qui sont d'usage dans les cours. » En effet « les fêtes d'un peuple libre doivent toujours respirer la décence et la gravité et l'on n'y doit présenter à son admiration que des objets dignes de son estime. » Rousseau en reprenant ce thème si brillamment développé dans le *Discours sur les arts et les sciences*, fait observer que des lois somptuaires seraient impuissantes à « extirper le luxe » et à inspirer à l'aristocratie polonaise l'heureux amour de la simplicité. Ce goût ne pourra naître en elle que par effet de la première éducation. Et cette remarque sert à l'auteur de transition pour passer à la seconde partie du sujet. (A suivre.)

L'Hygiène scolaire à l'Exposition internationale d'Hygiène à Dresde, en 1911. (Fin.)

II. Hygiène de l'enseignement et fatigue cérébrale.

Le Ministère de l'Instruction publique du royaume de Prusse avait exposé à Dresde une collection des instruments employés pour la mesure de la fatigue intellectuelle, au nombre d'une douzaine. A l'Ecole normale de Zschopau, sous la direction du Dr Seyffert, des recherches et études d'ordre psycho-physiologique se poursuivent en faisant usage d'une vingtaine d'instruments. Des expériences de nature scientifique se font aussi à l'Ecole normale royale de Leipzig. Les élèves sont initiés aux procédés de mensuration se rapportant à l'éclairage des salles d'école, ainsi qu'à la recherche de la proportion d'acide carbonique ou d'oxyde de carbone contenus dans l'air.

Un peu partout, à la suite des constatations se rapportant à la fatigue intel-

lectuelle, on a accordé plus d'attention à l'ordre des leçons, à l'importance et au genre de travail à accomplir dans chacune des parties de la journée scolaire. Des statistiques ont été établies concernant la répartition des leçons, au point de vue journalier ou hebdomadaire. M. le prof. Roller, de Darmstadt, a, par exemple, recherché ce qui en était autrefois à cet égard. Il a trouvé entre autres ce qui suit :

1624 Pädagogium de Marbourg :

Leçons journalières de 6 h. à 9 h. et de 12 h. à 3 h.

Mercredi et samedi de 1 h. à 3 h., congé.

1629 Ecole municipale de Giessen de 7 h. à 11 et de 12 à 3 h.

1708 Pädagogium de Darmstadt de 5 h. à 9 h. et de 12 à 3 h.

Quelques après-midi, congé.

1801 Pädagogium de Giessen de 7 h. à 10 h. ou 11 h. et de 1 h. à 3 h.

En multipliant les citations, on pourrait montrer qu'autrefois on consacrait à l'enseignement des heures pendant lesquelles les classes sont généralement vides aujourd'hui. Cependant, depuis le commencement du 19^e siècle, les choses n'ont presque pas changé. On cherche actuellement à accorder aux élèves un temps plus favorable que le soir pour les préparations à domicile et à leur accorder chaque jour un moment suffisant consacré aux exercices physiques.

Dans quelques Etats de l'Allemagne on a même établi des ordonnances de nature à fixer le temps maximum qui doit être nécessaire pour les devoirs à faire à domicile.

		Classes inférieures :	Classes supérieures :
Baden	par jour	1 1/2 heure	3 heures.
	par semaine	9 à 12 heures	15 à 18 heures.
Alsace	par jour	1 h. 20 min.	2 à 3 heures.
	par semaine	8 heures	12 à 18 heures.
Hambourg	par jour	1 heure	3 heures.
	par semaine	6 à 9 heures	15 à 18 heures.
Prusse	par jour	1 heure	3 heures.
	par semaine	6 heures	18 heures.
Württemberg	par jour	1 heure	2 heures.
	par semaine	6 heures	10 à 12 heures.

On s'efforce de donner le plus de leçons le matin, les recherches ayant démontré que les élèves sont en général peu disposés à un travail cérébral sérieux et progressif pendant l'après-midi. C'est la raison pour laquelle on est arrivé aussi à diminuer le temps consacré à chaque leçon. Les constatations faites partout où ce système a été introduit sont de nature à engager les promoteurs à persévérer dans cette voie. A Hanovre, depuis 1900, pendant le semestre d'été, on a

supprimé le plus possible de leçons l'après-midi. En 1904, un plébiscite de parents représentant 16100 écoliers demandait que la mesure fût étendue au semestre d'hiver ; les parents de 700 enfants seulement s'y montraient opposés. Aussi, depuis 1906, le système des écoles de demi-temps a-t-il été introduit d'une façon presque complète. Des expériences fort concluantes à cet égard ont aussi été faites au Gymnase de Winterthour, à l'Ecole secondaire de garçons de Berne, à l'Ecole réale de Bâle et à l'Ecole supérieure réale de jeunes filles de St-Gall.

III. *Education physique.*

Ce qui vient d'être indiqué ci-dessus, une fois mis en pratique, permet de donner plus d'importance aux leçons concernant le développement physique. En Prusse déjà, on en est arrivé à faire figurer à l'horaire des leçons, dans beaucoup de localités, une troisième heure de gymnastique. Et même dans les jours où il n'y a pas de leçon proprement dite, on a introduit le système des dix minutes d'exercices du corps. Ceux-ci sont simples, judicieusement choisis et combinés ; ils doivent servir non seulement à développer la vigueur du corps, mais être surtout une gymnastique respiratoire bien dirigée. Des photographies faisaient, paraît-il, ressortir les bienfaits de ce nouveau mode de faire pratiqué avec suite et conviction. Le professeur principal de gymnastique de la ville d'Altona a même rédigé un guide fort utile pour ce genre d'exercices.

A Dresde, à la fin de la première heure de leçon, et aussi à la fin de la quatrième, après que la salle a été bien aérée en ouvrant les fenêtres, on a introduit des exercices de respiration. Non seulement les maîtres de gymnastique les suivent et s'en occupent avec le plus grand intérêt, mais aussi les professeurs de chant, car ils savent combien une bonne respiration préserve les organes de la voix des troubles et maladies qui les atteignent fréquemment.

Dans beaucoup de villes de l'Allemagne il a été organisé des excursions d'écoliers pendant les vacances. Leur bienfaisante influence, partout où ceux qui les dirigent possèdent les qualités nécessaires, s'est déjà clairement manifestée.

Au sujet de l'enseignement de la natation, la ville de Hambourg possède une organisation qui peut être prise pour modèle par bien des localités. Les maîtres spéciaux à désigner subissent un examen préalable très complet, en particulier sur la manière de sauver une personne en danger de se noyer. Pour les élèves, les exercices préliminaires se font comme partout ailleurs du reste dans un local ou sur une place de gymnastique, en utilisant le banc suédois. Puis on passe aux premiers essais dans un bassin étendu ou une piscine. Les jeunes élèves sont encouragés, entraînés et dirigés par leurs aînés qui savent déjà nager. Quand une classe entière est suffisamment préparée, on en arrive aux exercices d'ensemble ; ceux-ci consistent à franchir le bassin en deux colonnes, et l'on

cherche de tirer un parti avantageux de l'émulation. Puis on passe aux différents sauts et plongeurs dans l'eau, aux divers modes de natation, pour aborder enfin, comme couronnement des exercices, les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à toute personne qui se trouve appelée à procéder au sauvetage d'un individu qui se noie. C'est donc aller aussi loin que possible dans ce domaine particulier, mais le résultat atteint en ce qui concerne le développement du corps, et surtout l'acquisition de qualités de sang-froid, de courage moral et de dévouement, est incontestable. L. Hz.

GRAPHOLOGIE ET ÉDUCATION. (Suite.)

Les différents types d'écriture.

Les types sont au nombre de *trois* :

- 1° Écriture renversée ;
- 2° Écriture droite ou rigide ;
- 3° Écriture inclinée.

Dans « l'Écriture et le sexe », nous avons mentionné déjà ces deux derniers types. Toutefois, il ne sera pas inutile de revenir encore une fois sur ce sujet, d'autant plus que cette division sert de point de départ.

L'*écriture renversée* indique, de prime abord, la réserve, la méfiance, la dissimulation. Elle est propre aux personnes qui ne se livrent pas et mettent un masque sur leur visage. Tout est calcul, rien de spontané. Pourtant, avant de porter un jugement définitif sur une écriture renversée, il convient de s'assurer si ce type d'écriture est habituel au scripteur ou s'il n'est employé qu'occasionnellement. Dans ce dernier cas, cela signifiera ou sentiment d'économie ou réserve et dissimulation momentanées. D'autres signes viendront en intensifier ou en amoindrir la valeur. L'écriture renversée est très souvent employée dans les lettres anonymes.

L'*écriture droite ou rigide* indique que le raisonnement est l'attitude habituelle, d'où fermeté, persévérance, sévérité, inflexibilité, endurance. L'homme se redresse, il regarde en face et dit : « Je suis là ! »

Avec une écriture inférieure, le scripteur se montre dur, cassant ; le cœur est sec ; la sensibilité a disparu ou n'est pas encore née.

Dans une écriture supérieure, nous avons un caractère tout d'une pièce, des principes immuables, une vertu austère. La grâce fait défaut.

L'*écriture inclinée*, avons-nous dit, marque la sensibilité de l'âme. Le cœur parle. L'inclinaison *exagérée* dénote : nature passionnée, déséquilibre entre la tête et le cœur, susceptibilité malade.

Dans chacun de ces trois types, l'écriture peut être :

Légère ; propre aux natures que les besoins matériels n'absorbent pas. Avec un graphisme supérieur, elle annonce la délicatesse, l'immatérialité. Dans un graphisme inférieur, c'est un signe de timidité, de gêne, de susceptibilité. Presque toujours une faiblesse de constitution.

Appuyée ; indice d'un tempérament vigoureux, sanguin. Avec les signes de la supériorité, c'est le besoin de dépenser ses forces vitales ; dans une écriture ordinaire, inférieure, tous les degrés de grossièreté s'y rencontrent, jusqu'à la brutalité.

Pâteuse ; signe de fatigue, de surmenage ou de maladie. Le système nerveux n'a plus sa vitalité.

Nette ; se distingue par un tracé généralement énergique et conserve la forme précise des lettres. Indice de clarté, de décision, d'une certaine supériorité morale ou intellectuelle, une des conditions d'un bon état de santé.

Confuse ; révèle par ses traits, hampes, jambages enchevêtrés, une imagination vive, mais dérégulée. La fermeté de caractère est absente, la conception est confuse.

Floue ; les traits indécis, flous accusent un manque d'énergie intellectuelle, un affaiblissement des forces vitales ; c'est l'écriture des gens fatigués, découragés, irrésolus, paresseux.

Rapide ; caractérisée par la liaison anormale des points, accents, barres de *t* avec les lettres ou mots qui suivent. Signe d'activité intellectuelle, de facilité d'assimilation, de vivacité de caractère.

Lente ; marque un esprit manquant de promptitude pour saisir ou s'assimiler ; dans une écriture inférieure, elle dénote une capacité très limitée des facultés ; chez l'homme cultivé, elle annonce l'amour de l'ordre, de la méthode, et quelquefois aussi de la prétention et de la pose.

(A suivre).

J. CANDOLFI.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Retraite.** — L'un après l'autre, ils s'en vont nos vétérans et nous quittent pour jouir, dans la mesure du possible, de quelques années de bienfaisant repos. Voici M^{me} Alice Cuendet-Gaillard, institutrice à l'Auberson, qui prend sa retraite après 35 années d'enseignement. Nous ne voulons pas laisser partir cette vénérable collègue sans rappeler ce que fut sa carrière.

Pédagogue remarquable, M^{me} Cuendet dirigeait sa classe avec fermeté et distinction ; elle vouait un soin tout particulier aux enfants arriérés ou négligés à la maison. Nombreuses sont les heures supplémentaires qu'elle passait en classe avec eux pour essayer d'ouvrir leur intelligence, pour les aider dans la préparation de leurs leçons et les amener autant que possible au niveau intellectuel des autres écoliers. Jamais elle ne croyait avoir fait assez. Bien que chargée d'une nombreuse famille, sa classe n'eut jamais à souffrir du surcroît de travail qu'elle trouvait dans son intérieur.

Avec ses collègues, elle eut toujours les meilleures relations, et c'est avec un véritable chagrin qu'ils la voient quitter le rang.

M^{me} Cuendet a été dignement fêtée et récompensée à l'occasion de sa retraite. La population et les autorités lui ont témoigné leur affection et leur reconnaissance par des cadeaux, consistant en un très beau service à thé et un couvert en argent, le tout avec nom et dédicace.

Nos vœux accompagnent cette collègue émérite dans sa retraite ; nous lui souhaitons de longues années d'un repos dûment mérité.

*** **Aux membres de la S. P. V.** — Nous annonçons avec plaisir que la maison Nerfin, magasin de confection, à Aubonne, consent à faire un rabais de 10 %, aux membres de la S. P. V., sur tous les achats faits au comptant dans ses magasins. A. D.

JURA BERNOIS. — La journée de la petite fleur en faveur du sanatoire bernois pour enfants incurables a eu lieu à Saint-Imier, le 30 juin, à l'occasion de la fête des promotions. M. Ch. Neuhaus, rédacteur du *Jura bernois* et ancien instituteur à La Chaux-de-Fonds, publie en faveur du sanatoire une charmante poésie dont nous donnons quelques strophes. L'asile, qui porte le nom de Maison-Blanche, s'ouvrira à Evillard, au-dessus de Bienne.

LES PETITES FLEURS

1	2
Que de petites fleurs pimpantes En tout lieu charment nos regards, Dans les vallons et sur les pentes, En bas, là-haut, de toutes parts!	Fleurs des jardins, enchanteresses, Fleurs des champs, en pleine vigueur, Elles ont de chaudes caresses Pour les yeux, pour l'âme et le cœur.
3	4
Cependant, tout à côté d'elles, D'autres fleurs, faites pour souffrir, Pleurent de beaux jours infidèles, Dans la nuit qui va les flétrir.	Elles s'inclinent; leurs pétales, Qu'un mauvais souffle effeuille ou mord, Portent les empreintes fatales Des sombres ailes de la mort.
5	6
Il faut assainir l'atmosphère Qui baigne leurs fronts refroidis, Et, supprimant leur dur calvaire, Leur recréer un paradis	Hâtant les guérisons futures, Vous, les heureux, songez longtemps A ces fragiles créatures Que l'hiver gagne en leur printemps.
7	8
Aujourd'hui, la patrie en fête Leur édifie un reposoir ; Il faut que ce beau jour revête Son splendide éclat jusqu'au soir.	Donnez, pour la plante qui penche Sa tige où la mort triomphait ! Oui, donnez pour la Maison-Blanche, Car c'est la maison du bienfait !
9	
Et vous entendrez la patrie Vous bénir un jour tendrement Pour l'avoir un peu refleurie Dans une heure de dévouement.	

CH. NEUHAUS.

*** **Société pédagogique Jurassienne.** — L'organisation de la prochaine assemblée de notre association a été confiée au corps enseignant du district de Neuveville par le Congrès de Moutier. Le Comité central a fixé cette réunion sur le samedi 17 août 1912, à Neuveville.

Les questions suivantes ont été mises à l'étude :

1. Revision du plan d'études des écoles primaires françaises du Jura bernois et du plan des écoles d'ouvrages (Rapporteurs généraux : M. H. Gobat, inspecteur, à Delémont ; Mlle B. Breuleux, inst. sec., à Delémont).

2. De la lutte contre l'influence des mauvaises lectures sur la jeunesse (Rapporteur général : MM. Marchand, directeur, à Porrentruy).

Nous osons espérer que nombreux seront les membres du corps enseignant jurassien qui viendront à Neuveville, où les attend un accueil simple, mais cordial.

Nous vous avisons en outre, qu'au rapport seront joints deux chœurs d'ensemble mixtes pour être chantés pendant le banquet, afin de l'agrémenter. Nous prions donc les sociétaires de les étudier en section si possible.

N.-B. — Les rapports seront envoyés sous peu contre remboursement aux membres. Le coût en sera un peu plus élevé que les années précédentes, la brochure étant sensiblement plus volumineuse.

NEUCHÂTEL. — **Nouvelles brèves.** — La première semaine de juillet, les membres des sociétés pédagogiques des districts du Locle, de la Chaux-de-Fonds, et du Val-de-Ruz, s'étaient réunis dans le coquet et riant village des Brenets pour prendre congé de M. Henri Blaser, le regretté inspecteur de cette circonscription qui a abandonné ses fonctions pour assumer la direction de l'Ecole normale cantonale. M. Blaser fut durant plus de 20 années l'inspecteur aimé et dévoué de cette région. Un banquet de 130 couverts a eu lieu à l'Hôtel de la Gare et plusieurs orateurs y ont dit leurs sentiments de regret et de reconnaissance pour celui que la cause de l'Ecole continue à conserver. Un souvenir des membres du corps enseignant de la 2^e circonscription a été offert à M. Blaser. Après quoi une promenade en commun au Saut-du-Doubs a terminé la journée.

*** Samedi 6 juillet, les écoliers neuchâtelois que leur conduite et leurs succès avaient désignés sont partis pour prendre part à la course Desor, à eux destinée et qui durera jusqu'au 15 juillet au soir. Itinéraire : Milan, Vérone, Lac de Garde, Trentin (excursions diverses). Retour par les Grisons (passage des cols Stelvio et Umbrail), Col de l'Ofen, Zernetz et Neuchâtel. Bon voyage !

*** Le Locle traverse une ère de changements de direction dans ses institutions scolaires. Dans une simple et émouvante cérémonie, la Commission scolaire et le Corps enseignant primaire prenaient congé de M. A.-P. Dubois ; divers orateurs dont le président de la Commission scolaire ; M. l'inspecteur C.-A. Barbier, au nom du Département de l'Instruction publique, et M. A. Toffet, président de la Société pédagogique du Locle, ont exprimé leurs regrets au directeur qui abandonne son poste après tant de dévouement et ils ont, en outre, très cordialement salué M. J. Cart, nouveau directeur.

*** Une discussion très serrée a eu lieu au sein de la Commission scolaire de Neuchâtel, au sujet de la proposition du groupe socialiste de cette commission, dont cinq dames font partie, qui demandait de supprimer la partie culturelle de la cérémonie de la « Fête de la Jeunesse ». Après un vote à l'appel nominal, cette proposition a été rejetée par 22 voix contre 10. Les dames ont voté la suppres-

sion. C'est à se demander si les dames n'ont pas, à Neuchâtel comme partout ailleurs, le but de travailler à l'avancement et au perfectionnement de la belle cause de l'école primaire et, plutôt que de batailler pour supprimer un culte à la cérémonie de la fête de la jeunesse, culte dont on a peine à comprendre l'influence néfaste, ces dames feraient bien de discuter, par exemple, de la réorganisation dans un sens vraiment pratique des leçons d'ouvrages féminins, de l'hygiène du vêtement chez nos élèves et de beaucoup d'autres sujets qu'elles pourraient traiter en se conciliant la reconnaissance et l'estime de tous.

*** Neuchâtel va attraper le demi-million de dépenses budgétées pour une année en faveur de l'école primaire. Voilà une somme coquette. Ce budget pour l'exercice prochain est en augmentation de 7070 fr. sur celui de l'exercice en cours.

*** Par un beau dimanche de juin, les Unions cadettes neuchâteloises ont eu leur fête cantonale à la Tourne. Il y fut beaucoup question des « Eclaireurs » et cette journée fait bien augurer de l'avenir du mouvement de création de ces corps de « Jeunes Eclaireurs » chez nous. Le corps de Neuchâtel a été particulièrement remarqué. Souhaitons ample développement à cette belle institution.

*** Mardi soir, 25 juin, une très belle et imposante cérémonie a eu lieu pour la commémoration du deuxième centenaire de J.-J. Rousseau, au Temple français de la Chaux-de-Fonds. Un groupe d'institutrices a chanté des extraits du « Devin de Village » et M. C. Werner analysa ensuite la « Pensée de Jean-Jacques » et, après que la Chorale de la Société pédagogique eut exécuté un chant, M. A Malsch fait une brillante causerie dans laquelle il souligne plus particulièrement les liens qui rattachent le grand écrivain à notre Suisse romande.

Notre Société pédagogique de la Chaux-de-Fonds est toujours en quête de manifestations intéressantes pour elle-même et pour les auditeurs qui s'intéressent aux questions captivantes qui en font le sujet.

*** Le budget scolaire de La Chaux-de-Fonds a pour la première fois cette année doublé le cap du demi-million. Et les dernières propositions de la Commission scolaire concernant le nouveau système de haute paie du corps enseignant primaire n'y figurent pas.

L. Q.

BIBLIOGRAPHIE

Grand tableau des armoiries de la Suisse et des 22 cantons, reproduites en couleurs par la Lithographie artistique *Lips* à Berne, d'après les originaux du Dr *Stantz*, conservés dans les archives fédérales. Format 140×100 cm., avec suspension. Texte explicatif du Dr *A. Zesiger*. Prix 15 fr. Berne, *A. Francke*, éditeur.

Cette collection des armoiries de la Suisse et des 22 cantons est la reproduction en fac-similé des originaux du Dr *Stantz* conservés dans les archives fédérales, reproduction dont l'authenticité est garantie par la signature de l'archiviste fédéral. Ornement décoratif ou sujet d'enseignement historique, ces vénérables écussons

parlent une langue que, jusqu'à présent, les érudits seuls étaient à même de comprendre parfaitement. La rendre intelligible à tous est le but de cette œuvre patriotique. Une courte notice jointe au tableau donne de la manière la plus concise l'histoire de toutes ces armoiries, dont le plus grand nombre a ses origines dans le moyen âge. Représentés sur d'innombrables drapeaux et bannières, ces écussons ont vu des victoires et des défaites sanglantes et sont les précieux témoins d'un passé glorieux. L'histoire de ces armoiries, brièvement racontée, éveillera dans bien des cœurs d'enfants l'enthousiasme pour notre histoire nationale et attirera l'attention des adultes sur la poésie cachée dans ces écussons. Mieux que des paroles, leur aspect vivifiera le culte de ces reliques nationales, que nos aïeux ont défendues de leur sang et que la postérité a presque oubliées.

Ce tableau des écussons pourra être employé avec succès dans l'enseignement historique, étant d'un format assez grand pour servir en classe.

Nos écoles manquent plus ou moins de matériel pour l'enseignement intuitif et sous ce rapport elles sont restées en arrière des écoles de nos voisins. Toute augmentation de ce matériel marque donc un sérieux progrès. Chaque nation s'efforce d'éveiller les sentiments patriotiques de la jeunesse de ses écoles et de combattre les tendances subversives des temps présents. Symbole de l'esprit national dans l'armée, ces écussons sont en temps de guerre et en temps de paix les emblèmes de la patrie et les témoins séculaires de l'unité intellectuelle et nationale du peuple suisse. Ils montrent l'accroissement graduel de la Confédération et rappellent la vaillance de nos troupes dans plus d'une bataille. Parlant à l'imagination et au sentiment patriotique, ces tableaux ont leur place marquée dans les écoles de tous les degrés dès que l'on y enseigne l'histoire, mais tout particulièrement dans les écoles normales. Ces tableaux serviront aussi comme sujets de dessin et comme décoration des salles d'école.

Nous espérons que bientôt ils se trouveront partout dans notre pays, dans nos écoles comme dans nos salles de réunions publiques, dans nos familles comme dans les casernes, les bureaux, les hôtels, les restaurants, etc. Il n'y a pas de salle pour laquelle ces 22 écussons cantonaux groupés autour de l'écusson fédéral ne forment, avec leurs belles et riches couleurs, un ornement des plus décoratifs.

Recueil de thèmes, 3^{me} partie, de P. Banderet, professeur à Stuttgart.

Pour servir de complément à son excellente *Grammaire française*, adoptée aujourd'hui dans de nombreux lycées et collèges, M. P. Banderet vient de publier son *Recueil de thèmes*, troisième partie. C'est le couronnement d'une série d'ouvrages du même auteur, ouvrages de valeur et très répandus en Suisse romande, partout où des cours de français pour élèves de langue allemande ont été institués. Actuellement ce *Recueil de thèmes* est dans ce que nous possédons de mieux comme manuel d'enseignement.

Très pratique et complet en ce qui concerne l'application des règles grammaticales, extrêmement varié et soigné dans le choix des morceaux; original, instructif et attrayant à tous égards, le livre de M. Banderet mérite d'être signalé d'une façon spéciale à l'attention du corps enseignant, auquel il est appelé à rendre de bons services.

H. L.

PARTIE PRATIQUE

CLASSES PRIMAIRES SUPÉRIEURES DU CANTON DE VAUD

Examens annuels de 1912.

DICTÉES

1^{re} année. — Un orage dans les Vosges.

Bientôt nous fûmes pris, enlacés dans un réseau d'éclairs. Tout près de nous un sapin roula foudroyé, et, tandis que nous dégringolions un petit sentier rapide, nous vîmes à travers une masse d'eau ruisselante un groupe de petites filles abritées dans un creux de roches. Épeurées, serrées les unes contre les autres, elles tenaient à pleines mains leurs tabliers d'indienne et de petits paniers d'osier remplis des myrtilles noires, fraîches cueillies. Les fruits luisaient avec des points de lumière, et les petits yeux noirs qui nous regardaient du fond du rocher ressemblaient aussi à des myrtilles mouillées. C'est le lendemain de cet orage que je vis une chose saisissante. Sur la route de la ville voisine, à un tournant de haie, un champ de blé magnifique, saccagé, fauché, raviné par la pluie et la grêle, croisait par terre dans tous les sens ses tiges brisées. Les épis lourds et mûrs s'égrenaient dans la boue, et des volées de petits oiseaux s'abattaient sur cette moisson perdue, sautant dans ces ravins de paille humide et faisant voler le blé tout autour. Debout devant son champ ruiné, un grand paysan, long, voûté, vêtu à la mode du pays, regardait cela silencieusement. Il y avait une vraie douleur sur sa figure, mais en même temps quelque chose de résigné et de calme, je ne sais quel espoir vague, comme s'il était dit que, sous les épis couchés, sa terre lui restait toujours fidèle, et que, tant que la terre est là, il ne faut pas se désespérer.

2^{me} année. — Le lac Léman.

A Meillerie se termine brusquement le riche coteau qui, sur une longueur de plusieurs lieues, interpose entre les Alpes et le Léman ses terrasses successives de vignes et de châtaigniers. La montagne, qui s'était tenue à l'arrière-plan, fait un coude, pousse jusqu'au rivage, l'enserme, l'étrangle et bientôt se met à sa place. Ce changement de vue est surprenant. A la Tourronde, le lac est bleu, lumineux, riant; il reflète des bords enchantés et fleuris; il a une grève ombragée de noyers, une plage dont la pente insensible s'enfonce doucement sous l'eau; il éveille des idées de bains ensoleillés, de parties de pêche, de promenades en barque; c'est un lac apprivoisé, familier; la vague s'ébaudit et bavarde parmi les galets; quand elle se fâche, la rive inclinée où elle déferle amortit ses violences. A Meillerie, le lac n'a plus de rivage, et, à deux pas du bord, plus de fond. Enfermé par de hautes murailles rocheuse hérissées de sapins qui l'obscurcissent de leur ombre, ses colères sont noires ses accalmies sont menaçantes; quand il parle, il rugit et ses rochers lui répondent; quand il se tait, ses glauques profondeurs semblent méditer de sournois attentats. Les deux hameaux diffèrent entre eux comme les sites qu'ils occupent. La Tourronde étale coquettement en éventail ses murs blancs entourés de jardins à fleur d'eau. Meillerie est bâti dans le creux d'un rocher, sur les flancs duquel ses maisons

en désordre se précipitent et se bousculent comme un troupeau de chèvres effarées. On les croirait prêtes à s'écrouler. Le lac les attend.

3^{me} année. — *Le tilleul.*

Le chêne est la force de la forêt, le bouleau en est la grâce ; le sapin, la musique berceuse ; le tilleul, lui, en est la poésie intime. L'arbre tout entier a je ne sais quoi de tendre et d'attirant ; sa souple écorce, grise et embaumée, saigne à la moindre blessure ; en hiver, ses pousses sveltes s'empourprent ; en été, ses feuilles, en forme de cœur, ont un susurrement doux comme une caresse. Allez vous reposer sous son ombre par un bel après-midi de juin, et vous serez pris comme par un charme. Tout le reste de la forêt est assoupi et silencieux ; à peine entend-on au loin le roucoulement des ramiers : la cime arrondie du tilleul, seule, bourdonne dans la lumière. Au long des branches, les fleurs d'un jaune pâle s'ouvrent par milliers, et dans chaque fleur chante une abeille. C'est une musique aérienne, joyeuse, née en plein soleil, et qui filtre peu à peu jusque dans les dessous assombris où tout est paix et fraîcheur. En même temps, chaque feuille distille une rosée mielleuse qui tombe sur le sol en poudre impalpable, et, attirés par la saveur sucrée de cette manne, tous nos grands papillons des bois tournoient lentement dans une demi-obscurité comme de magnifiques fleurs ailées. C'est surtout pendant les jours d'été que la magie du tilleul se révèle dans toute sa puissance. Au parfum des prés mûris, la forêt mêle la balsamique odeur des tilleuls. C'est une senteur moins pénétrante que celle des foins coupés, mais plus embaumée et faisant rêver à de lointaines féeries. Le promeneur anuité, qui traverse les longues avenues et à qui le vent apporte l'odeur des tilleuls, se forge, s'il est jeune, quelque idéale chimère, et, s'il est vieux, repense avec attendrissement aux heures d'or de sa jeunesse.

SUJETS DE COMPOSITION

1. Respect dû aux vieillards. — 2. Un acte de solidarité. — 3. La persévérance. Montrez par un exemple la nécessité et les bienfaits de cette qualité. — 4. Un cultivateur n'a pas besoin d'être instruit, entend-on dire souvent. Combattez par lettre cette idée. — 5. Il n'est pas de moisson ici-bas sans culture.

ARITHMÉTIQUE.

(Les élèves sont numérotés par 2 ; les numéros pairs écrivent les nombres entre parenthèses.)

Année préparatoire, destinée exclusivement aux plus jeunes élèves.

1. Un aviateur quitte Avenches à 4 h. 35 (3 h. 45) ; il rentre à son hangar à 5 h. 11 (4 h. 21). Sa vitesse moyenne a été de 65 (75) km. à l'heure. Quelle est, en km., la distance parcourue ? R. 39 km. ; (45 km).

2. Un propriétaire achète 544 (512) m. de fil de fer pour entourer, sur quatre rangs, une vigne de 48,5 (37,5) m. de longueur. Quelle est la valeur de cette vigne à fr. 8000 l'ha. ? R. fr. 756,60 ; (fr. 795).

3. *Garçons.* Un entrepreneur achète, à Lausanne, une maison pour le prix de fr. 160 000 (140 000). Les frais d'acte, les droits de mutation, les dépenses diver-

ses s'élèvent au 6 % du prix d'achat. La démolition du bâtiment a coûté fr. 5279 (7333). La place obtenue, destinée à recevoir une nouvelle construction, a la forme d'un trapèze ayant une grande base de 48,4 (36,8) m. ; une petite base de 36,6 (24,2) m. ; la distance entre les deux bases est de 16,2 (14,8) m. A combien revient le m² de ce terrain ? R. fr. 254 le m² ; (fr. 345 le m²).

3. *Filles*. Un employé gagne fr. 3600 (3800) par an. Le 40 % de ce traitement est consacré à l'alimentation de la famille ; le 15 % pour les vêtements, chaussures, blanchissage ; le 24 % pour le loyer, l'éclairage et le chauffage ; le 10 % pour les impôts, contributions diverses, dépenses d'instruction, abonnements. A combien devront se monter, mensuellement, les autres dépenses pour qu'il puisse placer à la Caisse d'Epargne fr. 108 (118) au bout de l'an ? R. fr. 24 par mois ; (fr. 25 par mois).

1^{re} année.

1. Les cloches sont composées d'un alliage de 8 parties de cuivre et de 2 d'étain. Le cuivre valant fr. 1,75 (1,90) le kilo et l'étain fr. 5,20 (4,80), que devra payer une commune qui a fait l'acquisition d'une cloche pesant 625 (780) kg., si les frais de fabrication et d'installation, y compris le bénéfice du fabricant, s'élèvent au 17 1/2 % (22 1/2 %) du prix de la matière première ? R. 1791,87 (fr. 2369,64).

2. On a partagé une certaine somme entre 3 personnes. La première a eu les 2/7 (2/5) de la somme totale, la deuxième les 2/3 (3/7) du reste, et la troisième le solde du montant à partager. La part de cette dernière, placée au 4 1/2 % (3 1/2 %) pendant 7 1/2 (8) mois, s'est élevée à fr. 822,50 (614). Quelle était la somme entière à partager ? R. fr. 3360 ; (fr. 3500).

3. *Garçons*. Une bille de sapin a 3,6 (2,7) m. de longueur ; les circonférences de chacune de ses extrémités sont respectivement 98 (91) cm. et 112 (105) cm. Elle a été payée fr. 15 (12,50). Cherchez quel prix cela représente par mètre cube ($\pi = 3\frac{1}{7}$). R. fr. 47,47 ; (fr. 60,68).

3. *Filles*. Pour confectionner 1 1/2 (2) douzaines de chemises, il faut 63 (90) m. de toile à fr. 1,10 (1,20) le mètre, 9 (12) m. de piqué à fr. 1,60 (1,80) le mètre et diverses fournitures se montant à fr. 0,45 (0,75) par chemise. Une lingère met 2 (3) semaines à faire ce travail ; combien doit-elle vendre une chemise si elle veut gagner fr. 3,60 (3,80) par jour et réaliser en outre un bénéfice du 10 % (15 %) ? R. fr. 8,25 ; (fr. 10,35).

2^{me} année.

1. Je dépose, le 15 novembre 1910, une somme de fr. 10 000 (8 000) en compte courant dans une banque, et je la retire le 1^{er} septembre 1911, grossie des intérêts composés au 3 1/2 %, arrêtés le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. J'achète 10 (8) obligations de fr. 1000 au cours de 94 1/2 %, commission 1/8 %. Pour le solde, je demande des marks à fr. 123,45 %. Combien en recevrai-je ? R. marks 662,05 ; (marks 529,65).

2. Lors d'un incendie, un sac contenant 24 (19) pièces de fr. 5 ; 35 (42) pièces de fr. 2 ; 29 (16) pièces de fr. 1 et 37 (48) pièces de fr. 0,50 est resté dans les flammes. Les pièces, abimées par le feu ont dû être fondues. Cherchez : 1^o Le titre du lingot. (Les pièces de fr. 5 sont au titre de 0,900 et les autres à 0,835.) 2^o La perte subie, si le lingot est vendu à raison de fr. 0,11 le gramme d'argent

pur. 3° La longueur de ce lingot à 1 mm. près, sachant qu'il a la forme d'une barre de 22 (25) mm. de largeur et 9 (8) mm. d'épaisseur (densité 10,2). R. 0,868 — fr. 124,14 — 588 mm. ; (0,860 — fr. 115,03 — 536 mm).

3. *Garçons.* On établit une place de jeu de forme carrée. Les fouilles, faites à 0,60 (0,50) m. de profondeur et payées fr. 1,50 (1,80) le m³ ont coûté fr. 921,60. Le bétonnage de la place revient à fr. 7 le m² et la barrière qui l'entoure à fr. 11,50 le mètre courant. On règle l'entrepreneur au moyen d'un effet payable le 15 août. Il le fait escompter le 18 juillet. Combien retirera-t-il, le taux de l'escompte étant de $4\frac{3}{4}$ ($5\frac{1}{4}$) % ? R. fr. 9527,53 ; (fr. 9523,95).

3. *Filles.* Un fourneau à gaz est allumé chaque jour ; en moyenne, de 7 h. 50 (7 h. 45) à 8 $\frac{1}{4}$ h. (8 h. 20) du matin ; de 10 h. 10 (10 h. 20) à midi et de 5 $\frac{1}{2}$ h. à 6 h. 20 (6 h. 25) du soir. La dépense, pour le mois d'octobre, a été de fr. 12,60 (13,20). Sachant que le prix du m³ de gaz est de fr. 0,20, on demande : 1° le temps employé pour brûler 1 m³ ; 2° la dépense moyenne par heure. R. 1 h. 31 m. 2 s. ou 1 h. 31 m. $\frac{2}{63}$. — fr. 0,132 ; (1 h. 29 m. 15 s. ou 1 h. 29 m. $\frac{8}{33}$. — fr. 0,134).

COMPTABILITÉ.

1^{re} année. — Rapport journalier d'un automobile.

M. Schnell vous prie de lui dire combien son automobile doit lui rapporter par jour de sortie pour réaliser un bénéfice annuel de fr. 1200, en tenant compte des données suivantes :

Il a acheté un auto 18/24 chevaux de 1300 kg., carrosserie Landalet, y compris tous les accessoires, fr. 14 800, pris à Paris. Il a payé, en outre, fr. 40 les 100 kg. pour droits de douane et le prix du transport s'est monté à fr. 180.

L'intérêt du capital engagé est calculé à 5 % et l'amortissement (usure) à 18 %. Les réparations sont en moyenne, par an, pour la carrosserie, de fr. 480 et pour la mécanique de fr. 1550.

L'impôt à l'Etat est annuellement de fr. 140 et celui à la commune les $\frac{3}{7}$ de celui à l'Etat.

L'assurance pour responsabilité civile coûte fr. 250, l'assurance-incendie, fr. 75 et l'assurance-accident du chauffeur, fr. 90 par année.

L'automobile subira en moyenne 20 % de panne (jours où il doit rester à l'atelier).

L'automobile emploie en moyenne par jour de sortie 15 l. de benzine à fr. 0,30 le litre, plus 0,75 l. d'huile à fr. 0,60 le litre et 750 gr. de carbure à fr. 0,40 le kg.

Il faut compter en moyenne par année 7 pneus ferrés à fr. 175 l'un, 5 pneus lisses à fr. 145 l'un et 4 chambres à air à fr. 45 l'une. Les réparations de ces pneus et chambres à air s'élèvent au 4 % de leur valeur.

Le garage de la voiture coûte fr. 15 par mois ; le lavage et le nettoyage fr. 1,50 par jour de sortie.

Le chauffeur est payé à raison de fr. 120 par mois. — R. fr. 45,26.

2^{me} année. — Compte d'un tuteur.

Un tuteur, voulant augmenter les revenus de ses pupilles, procède, avec l'autorisation de la Justice de paix, aux opérations suivantes :

1° Il vend, en mise publique, pour le prix de fr. 38,500, moins $\frac{1}{4}$ % de frais, une propriété louée annuellement fr. 1000.

2° Il négocie, moyennant $\frac{1}{8}$ % de commission :

- | | | |
|--------------------------|------------------------------------|-----------------------------|
| a) à 86 %, | 16 obligations de fr. 500 chacune, | intérêt 3 $\frac{1}{4}$ % ; |
| b) à 94 $\frac{1}{2}$ %, | 22 » » 1000 » » | 3 $\frac{1}{2}$ % ; |
| c) à 83 $\frac{1}{4}$ %, | 13 » » 500 » » | 3 % ; |
| d) à 67 %, | 40 » » 100 » » | 2 %. |

3° Il retire, sans frais, un dépôt de fr. 5000, rapportant un intérêt annuel de 3,6 %.

Il dispose ensuite des fonds comme suit :

1° Il place une somme de fr. 30,000 en hypothèque 1^{er} rang, au 4 $\frac{1}{4}$ %.

2° Il achète au pair 12 délégations hypothécaires de fr. 1000 chacune, 4 $\frac{1}{2}$ %.

3° Il se procure, à 99 %, plus $\frac{1}{8}$ % de commission, 36 obligations du Crédit foncier vaudois, de fr. 1000 chacune, intérêt 4 %.

4° Il dépose le solde en compte-courant, à 3 %.

Etablissez le compte qu'il présentera à la Justice de paix, et cherchez à combien s'élève l'augmentation des revenus. — R. 813,05.

(Communiqué par F. M.)

Degrés intermédiaire et supérieur. (Voir Educateur n° 21).

RÉDACTION.

Le verger.

Je te reviens, riant verger. Ton ombre et ta fraîcheur dissipent mes fatigues, le chant de tes oiseaux me donne un nouveau courage. C'est là que je me plais à les voir, au printemps, restaurer le nid que la neige et la bise ont défait. En toi ils ont trouvé un protecteur, et c'est un chant de reconnaissance qu'ils t'adressent chaque matin près du nid en construction et plus tard près des œufs prêts à éclore. Chaque année tu fêtes leur arrivée en te parant de fleurs roses ou blanches, puis, tu veux mieux abriter la future couvée, lui prodiguer ton ombre, la préserver de la pluie, tu revêts alors ton habit de feuilles vertes. C'est en ce moment que tu mérites une visite. Les oiseaux t'animent de leur vol et de leurs chants. Le parfum de tes fleurs n'embaume déjà plus l'air, mais une douce fraîcheur s'exhale de ton feuillage, et c'est à ton ombre que le travailleur fera sa sieste journalière. Durant l'après-midi, une visite au cerisier où brillent de juteuses cerises rouges ou noires, lui rappellera qu'il n'est pas de peine sans récompense. Mais c'est surtout à l'automne que tu réunis tes attraits ; rien alors ne peut égaler la magnificence de ton feuillage multicolore où les fruits ont mûri. Maintenant ils sont prêts pour la cueillette. La cave est ouverte, le pressoir grince. Mais tes feuilles se détachent une à une, les oiseaux t'adressent leurs derniers chants ; tu t'endors. L'aiglon a emporté ta dernière parure, la neige tombe : c'est l'hiver. Le vent pleure maintenant dans tes rameaux dénudés ; mais je me console, car tu renaîtras au printemps.

La forêt.

Je t'admire, forêt aux grands sapins. Sur la colline dominant mon village tu parais dans toute ta beauté. Tes arbres élancés balancent leur cime pointue, fai-

sant de notre horizon une ligne ondulée. La couleur de nos prés et le jaune de nos blés mûrs paraissent plus prononcés sur ce fond d'un vert foncé. Tu fais le charme de notre petit village. Un joli sentier, serpentant au milieu des prés fleuris, arrive jusqu'à toi. A ta lisière, plusieurs chênes majestueux semblent les sentinelles avancées de la grande armée des sapins. Entrons sous bois : tout y respire le calme, le repos. Cette mousse que foulent nos pieds, ce feuillage que frôlent nos têtes, cette fraîcheur reposante nous invitent aux ébats les plus divers. Et tandis que nous nous égayons à souhait, un timide écureuil, par bonds désordonnés, regagne sa demeure ; le merle noir passe en criant et change de taillis ; le rossignol, plus insouciant, poursuit sa mélodie. L'écho, perroquet fidèle, n'oublie aucun bruit. Au matin, le réveil du village, pendant le jour, le travail dans les champs, le soir, le pépiement des oiseaux qui se préparent au sommeil, et le vol léger de la chauve-souris en quête de nourriture, tout se perçoit très nettement. Le chant du rossignol a cessé, la tranquillité règne au village, seule tu mugis encore. Le vent balance et entrechoque la cime de tes arbres. Un bruissement de feuilles, un bris de branches desséchées, la plainte du sapin qui se courbe et se redresse, un rayon de lune qui filtre à travers le feuillage, suscitent un sentiment de peur. Tout à l'heure la tranquillité nous égayait ; maintenant elle nous effraie. L'on veut te quitter, mais c'est partout le noir mystérieux ; les troncs des sapins semblent autant d'ombres fantomatiques qui glissent sans bruit. Un rameau que l'on frôle, une racine que l'on butte, augmentent encore la frayeur. Quand enfin, suant à grosses gouttes, on se retrouve à ta lisière où l'on croit respirer à l'aise, le cri lugubre de la chouette monte du sein de ta nuit silencieuse. En dépit de cela, l'on t'aime et l'on te recherche, belle forêt, car tu nous donnes à souhait paix et fraîcheur, pendant les chaleurs du jour.

Alf. PORCHET.

HISTOIRE.

Les Zaehringen.

Dès l'année 1038, la réunion du second royaume de Bourgogne à la monarchie allemande est accomplie. La prépondérance définitive de l'élément germanique en Suisse en résulte. Sous Henri III de Franconie puis sous sa veuve l'impératrice Agnès, le pays situé entre le Jura et le Bodan (Bodensee) devint un territoire unique et homogène.

Rodolphe de Rheinfelden, gendre d'Agnès, en fut nommé *recteur*. Mais la querelle des investitures ecclésiastiques ayant éclaté entre les papes et les empereurs, sous le règne d'Henri IV, la Suisse se divisa en deux camps. Dans celui de Rodolphe de Rheinfelden, qui soutenait le Saint-Siège, nous trouvons son gendre *Berthold II de Zaehringen*, fils du premier Zaehringen connu, Berthold le Barbu, créé duc de Carinthie et marquis de Vérone par Agnès.

Berthold II réussit à faire reconnaître son autorité dans les territoires alamans situés *sur la rive gauche du Rhin*. Durant le XII^e siècle, nous voyons les ducs de Zaehringen gouverner la plus grande partie du pays, au nom de l'empereur. Leurs Etats s'étendaient du Léman au Bodan. Mais ils eurent quelque peine à se maintenir dans la Suisse occidentale.

A Berthold III, dont nous ne savons rien, succéda *Conrad*, qui eut à lutter

contre *Rainaud*, comte de Haute-Bourgogne. Quoique battu, ce dernier réussit à se libérer de toute dépendance envers le recteur de la Bourgogne Transjurane. Il porta dès lors le nom de *franc-comte*, d'où celui de *Franche-Comté*. Il y eut donc séparation définitive des deux versants du Jura comme il y avait eu sous *Berthold II* séparation de la Souabe et de l'Alamanie helvétique situées des deux côtés du Rhin.

Berthold IV de Zaehringen nous apparaît comme un véritable *souverain de l'Helvétie* sous la suzeraineté de l'empire. Pour contenir la noblesse du pays, il s'appuya sur le peuple et fonda des villes fortes, telles que *Fribourg*¹ (*frei burg*), sur une presqu'île escarpée de la Sarine, en 1178.

Sous *Berthold V*, une révolte des habitants de la Bourgogne Transjurane fut sévèrement réprimée à Payerne. En 1191, il fonda *Berne*, dans une presqu'île entourée de trois côtés par l'Aar, fossé naturel en cas d'attaque. Elle jouit comme *Fribourg*, de grandes libertés qui devaient attirer des habitants nombreux. Ces deux cités se peuplèrent rapidement.

Après *Berthold V*, mort en 1218, sans laisser de fils, les domaines de cette illustre maison passèrent au gendre de *Berthold*, le comte *Ulrich de Kibourg*.

Lectures recommandées: Le duc de Zaehringen et le charbonnier, par *A. Daguet*.

Origine du nom de *Berne*. *V. Dierauer, Hist. de la Conféd. Suisse, t. I*: note de la page 73. P. D.

HISTOIRE. — INSTRUCTION CIVIQUE.

Les baillis.

Après sa promenade militaire dans le Pays de Vaud, en 1536, *Berne* nous donna des baillis.

Le bailli exerçait la suprême autorité administrative et judiciaire. Il était à la fois Préfet, Receveur et Président de Tribunal.

Le bailli représentait *L. L. E. E.* de *Berne*, percevait les recettes, en gardait une partie pour lui et versait le solde au trésor bernois, chaque printemps, en rendant ses comptes.

Pour la justice, on avait la cour baillivale, de quatre juges ou assesseurs nommés par le bailli, qui les présidait. En cas d'absence, le Président était remplacé par le lieutenant baillival.

Les baillages vaudois, au nombre de 13, étaient divisés en quatre classes, d'après le revenu qu'ils produisaient. Ils étaient tirés au sort entre les membres du Conseil des Deux Cents de *Berne*. Pour pouvoir devenir bailli, il fallait être, depuis quatre ans au moins, membre du Conseil et marié ou veuf.

Les baillis restaient six ans en fonctions. La consigne était, pour la plupart, de s'enrichir le plus rapidement possible.

Sur les 52 bailliages bernois, celui de *Romainmôtier*, de 1^{re} classe, était un des plus recherchés. Au XVIII^e siècle, les revenus du bailli s'élevaient à 30 000 fr., sans compter la part de l'Etat.

(D'après l'histoire de *Romainmôtier*).

P. L. M.

¹ On la désigne souvent sous le nom de *Fribourg en Uechtland* pour la distinguer de *Fribourg en Brisgau*, fondée aussi par les *Zaehringen*, près du château qui porte encore leur nom.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places au concours

INSTITUTEURS: Bremblens; fr. 1600 et autres avantages légaux; 30 juillet.— **Chêne et Pâquier**; fr. 1600 plus logement, jardin et plantage; 30 juillet.— **Ecublens**; fr. 1700 plus logement, jardin et plantage; 30 juillet.— **Domplierre**; fr. 1700 et autres avantages légaux; 6 août.

INSTITUTRICES: Ecublens: école enfantine, fr. 800 et autres avantages légaux; 30 juillet.—

Ecoles primaires.

Le Département de l'Instruction publique a sanctionné les nominations ci-après:

Instituteurs: M. Nicod, Edouard, à Apples.

INSTITUTRICES: Mlles Chevalley, Marguerite, à Bex.— Vallotton, Marie, à Vallorbe.— Berthoud, Julie, à Vallorbe.— Jaccard, Berthe, à Vallorbe.— David, Hélène, maîtresse de travaux à l'aiguille, aux écoles des Planches (Montreux).

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Dans sa séance du 19 juillet 1912, le Conseil d'Etat a nommé: M. Jean Franel, maître à l'Ecole supérieure et gymnase des jeunes filles de la ville de Lausanne; M. Paul Waldner, maître de branches commerciales aux Ecoles supérieures de commerce, à Lausanne.

PROFESSEUR

pouvant enseigner le français, l'allemand, l'italien, et éventuellement l'anglais, est demandé dans pensionnat de jeunes gens du canton de Vaud. Traitement initial: 2000 fr. et entretien complet. Entrée à convenir. Adresses offres sous V24975L à Haasenstein & Vogler, Lausanne.

On cherche pour garçon de 14 à 15 ans,

PENSION

de préférence chez instituteur qui pourrait s'occuper de la surveillance de son travail journalier. Indiquer conditions à M. Corthésy, instituteur à Avenches.

JE DÉSIRES PLACER MON FILS DE 16 ANS

dès le 15 août pour 7 à 8 mois, chez un professeur de langue française où il pourrait se perfectionner dans cette langue et prendre — si possible — des leçons d'allemand et de sténographie. Adresser offres avec conditions et références à Pompeo Ramelli, Piotta (Tessin)

H40390

Une famille suisse allemande désire mettre en

pension

chez un instituteur de la Suisse française son fils, élève d'une école secondaire. Occasion de fréquenter les écoles exigée. Quelques leçons particulières dans la langue et les branches commerciales. Eventuellement **échange**.

Offres à la Gérance de l'*Educateur*.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

JULES CAUDERAY ELECTRICIEN

Maison fondée en 1866.

28, rue d'Etraz LAUSANNE Téléphone 1063

Atelier spécial pour la construction et la réparation de tous appareils de physique, soit mécanique, optique ou électricité.

Appareils de démonstration pour écoles, etc., etc.

MAISON NYFFENEGGER

Rosset - Nyffenegger

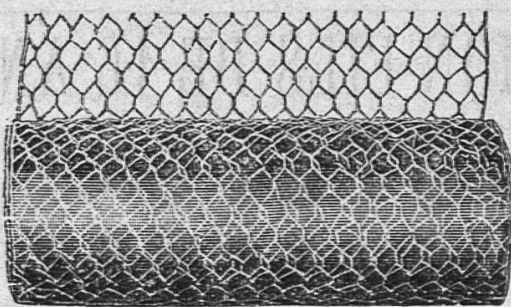
→ 10, Rue de Bourg, 10 ←

CONFISERIE — PATISSERIE — GLACES

Vins fins - Liqueurs - Afternoon Tea

Téléph. 403 Salons de Rafraîchissements Téléph. 403

Max Schmidt & C^{ie}



24 et 25, Place Saint Laurent
Terreaux, 2

LAUSANNE

Outils en tous genres pour l'Agriculture

PIERRES A FAULX

marque « CARBORUNDUM ».

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

L'ÉLÉGANCE

n'est pas donnée à tout le monde

mais la **COUPE** de la

MAISON MODÈLE

EN DONNERA A CEUX QUI N'EN ONT PAS !

VÊTEMENTS

& CHEMISERIE

Façon élégante et soignée.

COSTUMES SPORT.

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE.

L'escompte de 10% est toujours accordé à 30 jours aux membres de la SPV. sur nos prix connus.

10%

Ne buvez que l'Eau d'HENNIEZ

L'exiger partout

Eau de Cure et de table sans rivale

Dépôts dans les principales localités.



HENNIEZ-LITHINÉE

La plus pure des Eaux de source

**Eau bicarbonatée, alcaline et acidulée,
lithinée.**

Grâce à sa minéralisation, cette eau passe rapidement dans les intestins et dans la circulation.

Se recommande en coupage, avec le vin, les sirops, etc.



Editions FÖTISCH, Frères (S. A.)

à Lausanne

RÉPERTOIRE CHORAL

Chœurs à 4 voix d'hommes a cappella.

Grunholzer, K. Voici le jour	— .50	Fischer, C. L. , Le monde est si beau	1.—
Denéréaz, A. Chanson de Monsieur de la Palisse (humoristique)	1.—	Bischoff, J. , Dans les bois	— .50
Grandjean , Adieu	— .50	Kling, H. , Sortie printanière (Texte français et allemand)	1.—
— Fragment	— .50	Doret, G. , J'ai vu des monts les sommets	— .50
— Fleurette d'Avril	— .50	Kling, H. , Le vent de l'alpe	1.50
— Papillon	— .50	Neuschwander, S. , Le serment du Grütli	— .50
— Jeunes filles et vieux refrains	— .50	Sturm, W. , Feuille de trèfle	— .50
— Sans toi	— .50	— Remplis mon verre	1.—
— Nuit d'été	— .50	d'Alesio Fr. , Retour au pays natal (Solo de ténor) (texte français et italien)	1.—
Heim, J. , Salut, printemps parfumé	— .50	Hämmerli, L. , Les Laboureurs	1.—
Jacky, Ch. , Caïn	1.—	Sturm, W. , Op. 148. No. 2. Reine du printemps	1.—
— Solitude des champs	— .50	— Op. 148. No. 1. Au mois de Mars	1.—
Senger, H., de , Chœur des Tonne- liers	— .50	de Faye-Jozin, Fr. , Le Retour au Pays	1.50
Snell, Edm. , Quand on aime la montagne	1.—	Mayor, Ch. , La Chanson des Etoi- les	1.50
Kling, H. , Avril nouveau	1.25	Pilet-Haller , Naissez, ô mélodies	— .50
North, C. , Je pense à toi	— .50	Jacky, Th. , Chant du printemps	— .50
Grandjean, S. , Un présent de Noël	— .50	— Chant du soir	— .50
— Noël	— .50	— Le Suisse à l'étranger	— .50
— Hymne (Noël)	— .50	— Séparation	— .50
North, Ch. , C'est le printemps !	— .50	— Dans la Bruyère	1.—
— Amour du pays !	— .50	— Départ	— .50
Plumhof, H. , Le Credo des Arbres	1.—	Baille , Brise du Vallespir	1.—
— Où voles-tu ?	— .50	Munzinger , Solitude dans la mon- tagne	— .75
— La Chapelle de la Forêt	— .50	— Appel aux armes	1.—
— Les Alpes	— .50	Giroud, H. , Un pour tous tous pour un	— .75
— Op. 25. Venise	— .50	Plumhof, H. , Le Major Davel	— .50
— Op. 24. Là-bas ! Là-bas !	— .50	Hochstetter, C. , Près d'une tombe	— .50
— Op. 21. La Brise du Printemps	— .50	— Le Retour des Frontières	— .50
— Op. 17. Salut Helvétique	— .50	Pantillon, G. , A la Suisse	— .50
— Désir	— .50	Grandjean, S. , Le Sapin de Noël	— .50
— Ma Nacelle	1.—	Pantillon, G. , Le Soir	1.—
— Dans les Bois	1.—	— Menuet	1.—
— Chant de Retour	— .75	— La Chanson des Amours	1.—
— Extase	1.—	Denéréaz, C. G. , Vive la Liberté	— .50
— Cri de guerre	— .75	Barblan, Otto , Chant des Moisson- neurs	— .50
— Chant de paix	— .75		
— Le Léman	— .75		
Pilet, W. , A la mémoire de Davel	— .50		
— La Sainte-Alliance des peuples	— .50		
— La Villanelle du Vanneur de Blé	— .50		
— Op. 3. Chanson des Alpes	— .50		
Gunholzer, K. Un soir au chalet	— .50		
Harnisch, A. , L'oraison dominicale	— .50		

Envois à l'examen



L'EDUCATEUR

(-EDUCATEUR - ET - ECOLE - REUNIS -)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



Les Conseils de ma Grand'Mère



*« Les petits ruisseaux
font les grandes rivières ».*

✧

*« Epargne pour les mau-
vais jours pendant que tu
peux, le soleil du matin ne
brille que pour un temps ».*

✧

*« Celui qui aime les dou-
ceurs sera dans le besoin ».*

✧

*« Un sou épargné en vaut
deux ».*

✧

*« Soigne bien les centimes
et les francs se garderont
tout seuls ».*

Avez-vous un livret de Caisse d'Epargne ?

Si vous n'en avez pas encore, venez faire un versement de 20 centimes et vous en posséderez un à la

Caisse Mutuelle pour l'Epargne

**Rue
du Stand,
62
GENÈVE**

Ouverte tous les
jours de 9 heures
du matin
à 4 heures du
soir.



Ouverte le jeudi
pour les enfants.

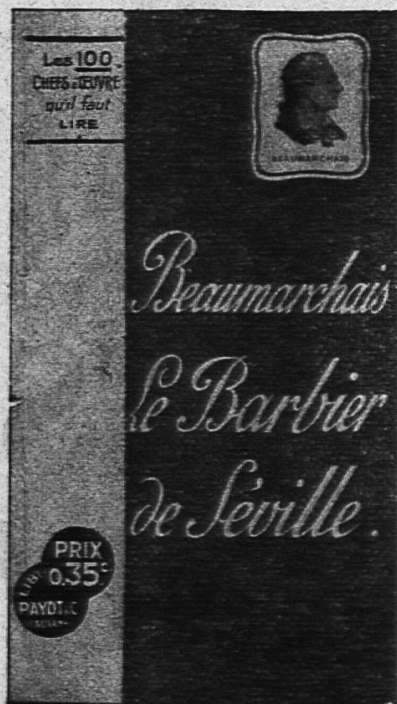
Les enfants
peuvent
déposer sans
être
accompagnés.

Les livrets sont
gratuits.

Taux de l'intérêt 4⁰/₀
Nombre des Déposants . . 68,380
Sommes déposées : . Fr. 10,000,000

Collection
LES CENT CHEFS-D'ŒUVRE QU'IL FAUT LIRE

à 35 ct. le volume.



Les meilleurs chefs-d'œuvre des littérateurs modernes, dans la plus élégante des éditions à bon marché, en petits volumes coquets de 16/9 cm. bien imprimés sur bon papier.

Demandez la liste détaillée des numéros parus.

Librairie PAYOT & Cie

Ne buvez que l'Eau d'HENNIEZ

L'exiger partout

Eau de Cure et de table sans rivale

Dépôts dans les principales localités.

HENNIEZ-LITHINÉE

La plus pure des Eaux de source

Eau bicarbonatée, alcaline et acidulée, lithinée.

Grâce à sa minéralisation, cette eau passe rapidement dans les intestins et dans la circulation.

Se recommande en coupage, avec le vin, les sirops, etc.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

L'ÉLÉGANCE

n'est pas donnée à tout le monde

mais la **COUPE** de la

MAISON MODÈLE

EN DONNERA A CEUX QUI N'EN ONT PAS !

VÊTEMENTS

& CHEMISERIE

Façon élégante et soignée.

COSTUMES SPORT.

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE.

L'escompte de 10% est toujours accordé à 30 jours aux membres de la SPV. sur nos prix connus.

10%

JULES CAUDERAY ELECTRICIEN

Maison fondée en 1866.

28, rue d'Etraz LAUSANNE Téléphone 1063

Atelier spécial pour la construction et la réparation de tous appareils de physique, soit mécanique, optique ou électricité.

Appareils de démonstration pour écoles, etc., etc.

JEUNE FEMME DE CAPITAINE

désirerait, en commun avec une dame distinguée, fonder un pensionnat de jeunes filles, de préférence dans la Suisse française, ou participer à la direction d'un pensionnat déjà existant.

Adresser les offres sous chiffres F. St. 358 à Rudolf Mosse, Strassbourg (Alsace).